CONDITIONS D'ACCEPTATION

Appareils de congélation et de Réfrigération

Code Eural	**16 02 11***
Code déchet	**172003**

DESCRIPTION

Réfrigérateurs, congélateurs, conditionnements d'air, comptoirs refroidis ouverts ou fermés, distributeurs automatiques de boissons, blocs refroidisseurs mobiles, appareils isolés par du polyuréthane (comme les boilers), appareils contenant des CFK, appareils de réfrigération avec fiches

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les appareils sont livrés vides et complets, sans pièces manquantes
- Les appareils sont livrés non souillés, de telle sorte qu'aucune situation dangereuse ne puisse se produire pour les collaborateurs et/ou l'environnement lors du démontage
- Pas de déchets dangereux, tels que médicaments, seringues, produits radioactifs ou explosifs, bouteilles de gaz, accumulateurs, boîtes de peinture
- Pas d'appareils contaminés par de l'eau, les denrées alimentaires, l'huile, les graisses, les déchets chimiques
- Pas d'appareils contenant de l'amiante
- Pas de gros électroménager
- Pas de produits bruns